

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.10.2015	Heure	Numéro	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Formation professionnelle FFPP	Lié à : (obligatoire) ad 15.030
Titre : Amendement au projet de décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques	
Contenu : Article premier, alinéa 2 (nouveau) <i>²Par apprentissage dual dans les domaines techniques, le présent décret couvre:</i> <i>– Les filières d'apprentissage de 2 ans (AFP) et de 3 ou 4 ans (CFC).</i> <i>– L'ensemble des domaines techniques figurant sur la liste des professions publiées par le FFPP.</i> <i><u>L'alinéa 2 actuel devient l'alinéa 3.</u></i>	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Annie Clerc-Birambeau, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
[]	[]	[]